

## Avis public

### **Réception d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, cet avis est, par la présente, donné par la greffière, conformément à l'article 13 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*.

- Que la Ville a reçu une lettre suite au mandat d'audit effectué par le Ministère, dont vous trouverez copie textuelle du texte :

« Madame la Mairesse,  
Madame,  
Messieurs,

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit s'assurer de la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens, et ce, en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Dans ce contexte, madame Joanne David, du Service de la vérification du Ministère, a été désignée le 17 avril 2014, pour effectuer un mandat de vérification (audit) à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval concernant le processus relatif à l'attribution des contrats et tout autre aspect lié à l'administration municipale. À la suite du départ de madame David, madame Magaly Lavoie et monsieur Edwidge Jolicoeur, du Service de la vérification (Québec), ont été désignés pour assurer la continuité de ce mandat.

Le rapport d'audit produit vise à présenter les constats effectués lors du mandat et à formuler des recommandations. Ce rapport a été soumis aux dirigeants administratifs de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et les commentaires qu'ils nous ont transmis le 9 novembre dernier y sont intégrés.

Les travaux d'audit réalisés par le Service de la vérification (Québec) font ressortir que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval n'a pas adopté de processus défini pour gérer de façon efficiente et économique ses projets d'investissements. Les investissements en immobilisations réalisés de 2012 à 2014 n'équivalent qu'à 32 % du montant prévu aux programmes triennaux d'immobilisations. La Ville manque également de rigueur dans la gestion de ses projets.

Quant à la gestion contractuelle, les travaux d'audit révèlent des carences au regard du cadre normatif de la Ville et des saines pratiques de gestion en la matière. Dans 87 % des contrats audités, des erreurs ont été relevées dans les documents d'appel d'offres et dans 65 % de ces cas, plus d'une anomalie a été décelée.

Finalement, bien que la Ville se soit dotée de règles et de procédures en matière de gestion des dépenses effectuées par cartes de crédit, l'application des contrôles est déficiente. Dans 82 % des cas, le supérieur immédiat du titulaire de la carte n'a pas approuvé les dépenses.

Des recommandations ont été formulées à l'égard des constats effectués.

Le contenu du rapport qui vous est remis est le résultat d'analyses effectuées par le Service de la vérification (Québec) sur la base des documents obtenus avec la collaboration de la Ville. Les conclusions ont été soumises à l'attention de la Direction des affaires juridiques du Ministère et les commentaires de la Ville ont été considérés.

Conséquemment à ce qui précède, je m'attends à ce que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval se saisisse des éléments et des recommandations du rapport d'audit. Par ailleurs, au cours des trois prochaines années, le Ministère effectuera le suivi des recommandations adressées à la Ville.

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de déposer le présent rapport et de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement en la manière prescrite pour publication des avis publics de la Ville.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera sur son site Web le rapport et les recommandations qu'il contient. Aux fins du présent dossier, vous trouverez ci-joint une copie du rapport produit par madame Magaly Lavoie et monsieur Edwidge Jolicoeur.

En terminant, je tiens à remercier la Ville et ses employés pour leur participation à la réalisation du mandat d'audit.

Veuillez agréer, Madame la Mairesse, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,  
(Original signé)  
Marc Croteau »

FAIT À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL, CE 27<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN 2017.

**La greffière,  
Maude Simard, avocate**